



Conditions d'annulation « Mieux communiquer »

- Les inscriptions écrites ou orales revêtent un caractère contraignant. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Après réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription. Toutes les autres informations concernant le cours vous parviendront normalement par voie postale, avec la facture. Les frais sont à verser sur le compte indiqué ci-dessous avant la tenue du cours.
- Le cours a lieu à partir de 5 inscriptions. La Ligue suisse contre le cancer se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est trop faible. En règle générale, cette décision est communiquée aux personnes inscrites au plus tard 40 jours avant la date planifiée. Dans un tel cas, les frais versés sont intégralement remboursés.
- Les cours se déroulent en petits groupes. En cas de désistements de dernière minute, il est extrêmement difficile du point de vue organisationnel de trouver des remplaçants aux personnes inscrites.
- S'ils souhaitent se désister, les participants doivent en informer la Ligue suisse contre le cancer en envoyant un courriel à kurse_cst@krebssliga.ch.
- Si les participants ne se présentent pas sans s'être désistés au préalable, ils ne peuvent prétendre au remboursement des frais de cours.
- En cas d'annulation d'une inscription après confirmation de celle-ci jusqu'à 40 jours avant le cours, nous facturons des frais de dossier d'un montant de 50 francs.
- En cas d'annulation d'une inscription après confirmation de celle-ci entre 39 et 14 jours avant le cours, nous facturons la moitié des frais de cours, montants forfaitaires du séminaire inclus, si aucun remplaçant présentant un profil professionnel similaire n'est inscrit.
- Si les participants se désistent moins de 14 jours avant le cours ou s'ils ne se désistent pas du tout, l'ensemble des frais de cours, montants forfaitaires du séminaire inclus, sont facturés.
- En cas d'accident ou de maladie, seuls les frais de dossier d'un montant de 50 francs sont facturés (certificat médical obligatoire).
- Pour toutes les offres de la Ligue suisse contre le cancer, l'assurance est de la responsabilité des participants.